



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC
ANNULATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de régularisation foncière du poste de relevage du cimetière,
présenté par la communauté d'agglomération du bassin de Brive (CABB) sur le territoire
la commune de Turenne préalable à :

- * à la déclaration d'utilité publique du projet de régularisation foncière du poste de relevage du cimetière,
- * et à la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation.

Le public est informé qu'à la demande de la communauté d'agglomération de Brive, le préfet de la Corrèze a, par arrêté préfectoral du 03 avril 2023, décidé de l'annulation de l'enquête publique conjointe en vue de la régularisation foncière du poste de relevage du cimetière sur la commune de Turenne.

Les modalités d'organisation d'une nouvelle enquête publique pourront être définies ultérieurement par arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral fixant ce report d'enquête est consultable sur le site internet « les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :
[http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Les enquêtes.](http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Les%20enquetes)

Tulle, le **03 AVR. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA